

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROJET DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le mardi le 13 juin 2023 à 20h00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller  
Monsieur Jules Normandin, conseiller  
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller  
Madame Huguette Benoit, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Madame Sophie Côté, conseillère

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

138-06-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

*DE RETIRER les points suivants :*

3.3 *Dépôt du Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2022*

9.1 *Fête Nationale, Publicité dans la Pensée*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté *incluant les modifications.*

ADOPTÉE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

139-06-2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2023;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**

140-06-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 77 048.39\$ \$
- Salaires payés pour la période visée : 61 232.20 \$
- Annulation du chèque C2200202 : 148.10\$

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023 et totalisant un montant de 138 280.59 \$.

ADOPTÉE

**3.2 Autorisation des comptes à payer**

141-06-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 142 476.25 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

### **3.3 Dépôt du Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2022**

Point retiré

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui**

142-06-2023

CONSIDÉRANT que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de discuter de la possibilité de réaliser un projet de lien cyclable;

CONSIDÉRANT que le 25 août 2022, la MRC des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'Infrastructure Canada;

CONSIDÉRANT que le montant alloué dans le cadre du Fonds pour le transport actif est de 50 000 \$ et que la démarche est en cours;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montérégien et estrien;

CONSIDÉRANT que 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains est situé en zone agricole et qu'il est très difficile de réaliser un développement cyclable, car les options pour y arriver sont peu nombreuses;

CONSIDÉRANT que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

CONSIDÉRANT qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une Signature régionale;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait de connecter les deux villes de la MRC des Maskoutains, soit Saint-Hyacinthe et Saint-Pie, à la Route des Champs;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles-de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estriade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

CONSIDÉRANT que ce nouvel accès aurait pour effet immédiat de désenclaver la grande région de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil réitère sa demande initiale au ministère des Transports et de la mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur au moment opportun du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 kilomètres, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

DE DEMANDER l'appui des municipalités du territoire de la MRC, des MRC de Drummond, de Pierre-De Saurel, de Marguerite-D'Youville, de la Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu, de Roussillon, des Jardins-de-Napierville, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-

Saint-Laurent, de Vaudreuil-Soulanges, du Val-Saint-François, de Memphrémagog, la Ville de Longueuil, la communauté métropolitaine de Montréal et de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités;

DE SOLLICITER également l'appui de toute autre organisation, organisme, entreprise désireuse d'offrir son support au présent projet;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux MRC de Rouville et Brome-Missisquoi, partenaires au projet ainsi qu'aux municipalités de Saint Paul d'Abbotsford, de l'Ange-Gardien et des villes de Farnham, de Saint-Pie et de Saint-Hyacinthe;

DE TRANSMETTRE également la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), à Tourisme Montérégie, à Loisir et Sport Montérégie (LSM) à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), à Vélo Québec et au Sentier transcanadien;

D'INFORMER madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice, monsieur André Lamontagne, député de Johnson et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot et madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, de la démarche en cours;

D'INFORMER également l'honorable monsieur Omar Alghabra, ministre de Transports Canada, monsieur Arun Thangaraj, sous-ministre fédéral des Transports, l'honorable madame Pascale St-Onge, ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ainsi que les compagnies ferroviaires du Centre du Maine et du Québec (CMQR) et du Canadien Pacifique de la démarche en cours.

ADOPTÉE

#### **4.2 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Inscription**

143-06-2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Danielle Paquette et madame Huguette Benoît au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec, et ce, au montant 945\$ taxes en sus; et

QUE les frais inhérents à ce congrès soient à la charge de la municipalité selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

#### **4.3 Intention de la Municipalité à céder une portion du lot 4 371 988**

144-06-2023

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, sur lequel est située une usine d'épuration;

ATTENDU QUE la portion sud de ce lot n'est pas utilisée pour les fins de l'opération de l'usine d'épuration;

ATTENDUE QUE le propriétaire du lot 3 841 793 du Cadastre du Québec, M. Yves Benoît, désire acquérir cette parcelle pour l'intégrer à son lot, lequel est contiguë au lot 4 371 988 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord pour céder cette portion de lot à M. Benoît, à condition que ce dernier assume tous les frais d'arpentage, de notaire et de publication pour cette cession;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité signifie à M. Benoît son intention de lui céder la portion sud du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, pour une somme à être déterminée avant la transaction, conditionnellement à ce que ce dernier assume tous les frais liés à la cession (arpentage, préparation de l'acte notarié, publication des lots au Bureau de la publicité des droits.

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h12*

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

145-06-2023 **5.1 Démission Pompier volontaire – Employé numéro 223**  
CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 223 a remis sa démission le 19 mai 2023 de son poste de pompier volontaire, le tout effectif le 19 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la démission de l'employé numéro 223 à titre de pompier volontaire, et ce, à compter du 19 mai 2023; et

QUE le Conseil remercie l'employé numéro 223 pour son travail au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE

146-06-2023 **5.2 Demande d'autorisation de dépenses – Habits de combat**  
CONSIDÉRANT QUE le rapport du directeur du Service incendie de Saint-Valérien pour l'achat de trois (3) habits de combat (Bunkers);

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) habits de combat (bunkers) sont pour remplacer les habits déjà existants pour :

- Martin Bougie
- Denis Lambert
- Bastien Tétreault

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat de trois (3) habits de combat de la compagnie CMP Mayer Inc. pour un montant de 7 974\$ taxes en sus et d'en autoriser le paiement

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h14*

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

147-06-2023 **8.1 Demande de dérogation mineur # 2023-04 – Autoriser la construction d'un garage sur le lot 3 555 948**  
CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure datée du 7 mai 2023 afin d'autoriser la construction d'un garage dont la hauteur sera de 25 pieds, dans la marge latérale de la maison érigé sur le lot 3 555 948;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2005-03 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe B du règlement de zonage 2022-204 stipule qu'un bâtiment accessoire doit être à une hauteur maximum équivalent au bâtiment principal. À ce titre, il doit respecter les hauteurs applicables au bâtiment principal.

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2023-04 afin d'autoriser la construction d'un garage dont la hauteur sera de 25 pieds, dans la marge latérale de la maison érigé sur le lot 3 555 948.

ADOPTÉE

**8.2 Demande de dérogation mineur # 2023-05 – Autorisation à la transformation de la remise en cuisine sur le lot 6 367 840**

148-06-2023

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la transformation de sa remise en cuisine connecté à la maison en gardant les mêmes dimensions et les mêmes marges que l'ancienne construction situé dans la marge latérale de la maison érigée sur le lot 6 367 840;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2005-03 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe B du règlement de zonage 2022-204 stipule qu'un bâtiment principal doit être situé à 3 mètres minimum de la marge latérale.

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2023-05 afin d'autoriser la transformation de sa remise en cuisine connecté à la maison en gardant les mêmes dimensions et les mêmes marges que l'ancienne construction situé dans la marge latérale de la maison érigée sur le lot 6 367 840.

ADOPTÉE

**9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

**9.1 Fête Nationale, Publicité dans La Pensée**

Point retiré

**9.2 Entérinement de l'offre de services – Soccer 2023**

149-06-2023

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'offre de services à VC Soccer concernant les services et des cours de soccers pour l'été 2023, et ce, au montant de 2 050\$ taxes en sus tel que présenté.

ADOPTÉE

**9.3 Entérinement d'achat – Équipements de Pickleball**

150-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé une dépense d'environ 500\$ pour l'achat d'équipements pour le Pickleball, résolution \_\_\_\_\_;

CONSIDÉRANT la soumission de PB sport au coût d'environ 950\$ taxes en sus reçu le \_\_\_\_\_;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner une dépense supplémentaire pour l'achat d'équipements et pour l'aménagement des deux terrains de Pickleball, et ce, pour une dépense totalisant un montant de 1 000\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

**9.4 Entérinement d'autorisation de dépenses – Équipements de balle molle**

151-06-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'équipements de balle molle, et ce, au coût d'environ 300\$.

ADOPTÉE

**9.5 Démission – Employé de la bibliothèque**

152-06-2023

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 801 a remis sa démission en tant que responsable de la bibliothèque le 8 juin 2023, le tout effectif le 10 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la démission de l'employé numéro 801 en tant que responsable de la bibliothèque de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, à compter du 10 juin 2023; et

QUE le Conseil remercie l'employé numéro 801 pour son travail au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE

10 **AVIS DE MOTION**

11. **RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

153-06-2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 21h19.

ADOPTÉE

---

Daniel Paquette  
Maire

---

Caroline Lamothe, GMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

